

RÈGLEMENT de la BOURSE aux JOUETS et PUÉRICULTURE
Du Dimanche 17 NOVEMBRE 2024
Au Foyer rural, Rue du Pré de Foire, à Saint-Ferréol 74210

- L'entrée est gratuite pour les visiteurs **de 9h à 17h.**
- Respecter les horaires d'installation : de 8h à 9h et le rangement de **17h à 17h30.**
- L'association offre café/thé et petite viennoiserie aux exposants.
- L'association se réserve le droit de récupérer les emplacements si le bénéficiaire ne s'est pas présenté avant 9h (sauf accord préalable).
- **Remiser le matériel prêté à l'endroit qui lui sera indiqué par les organisateurs !**
- Assurer la présence d'un adulte en continue dans le stand.
- Rendre son emplacement propre et emporter les invendus.
- N'exposez que du matériel conforme à l'esprit de la manifestation, c'est-à-dire jouets, livres, Jeux et jeux électroniques pour enfants, matériel et vêtements de puériculture.
- Les organisateurs se réservent le droit de demander à un exposant de retirer le matériel non conforme. En cas de refus l'exposant sera invité à quitter les lieux sans aucune indemnité.
- L'association se réserve le droit de refuser une inscription sans préciser le motif.
- L'exposant déclare sur l'honneur ne pas être un professionnel, et de ne vendre que du matériel lui appartenant.
- Le matériel exposé reste sous la responsabilité de l'exposant, tout litige avec un acheteur sera réglé par l'exposant qui s'efforcera de trouver un arrangement à l'amiable.
- L'association ne pourra être tenu responsable en cas de vol et/ ou de casse des objets, perte d'argent ayant lieu sur le stand des exposants.
- Tout emplacement réservé est dû, sauf désistement par courrier ou par Email au moins 72 heures avant la manifestation. Les emplacements sont attribués au fur et à mesure des inscriptions et ne pourront être contestés.
- En cas d'annulation de la manifestation, l'association remboursera intégralement le montant des sommes versées, ou redonnera le chèque établi, aucune date de report n'étant prévue.
- **Nos amis les animaux ne sont pas admis à l'intérieur.**

S'agissant d'une manifestation tournée vers les enfants, nous comptons sur chacun pour qu'elle se déroule dans un bon état d'esprit et de convivialité

L'exposant déclare avoir pris connaissance du présent règlement et s'engage à le respecter.

Fait àSignature précédée de la mention « lu et approuvé »

BULLETIN D'INSCRIPTION
(merci d'écrire de manière lisible)

- Nom et Prénom.....
- Adresse.....
- Ville et code postal.....
- Téléphone fixe
- Téléphone portable.....
- Email

- Je réserve
.....Emplacement(s) de 2m en intérieur
Au prix de € 8,00 avec 1 table et 1 chaise par stand Soit €

..... Emplacement extérieur au forfait de € 8,00 quelle que soit la dimension du stand et sans aucun matériel soit €

- Je réserve ma formule repas (sandwich, crêpe, boisson) x8€

- Somme totale à régler :€

- Je joins la photocopie recto verso de ma C N I

- Je joins **IMPÉRATIVEMENT** mon règlement en liquide ou en chèque à l'ordre de MAM Les Croés de Saint-Fé (chèque débité après la manifestation) ou par virement IBAN FR76 1027 8024 1400 0205 1110 141 (merci de bien mentionner votre nom)

Règlement par (barrer les mentions inutiles) : liquide / chèque / virement

SI VOTRE DOSSIER EST INCOMPLET IL NE SERA PAS PRIS EN COMPTE

- J'adresse le tout à :
MAM Les Croés de Saint-Fé (boite aux lettres de la mairie)
Place de la mairie
74210 SAINT-FERREOL